**Volet A - Systèmes nationaux d'évaluation : Construires des Systèmes d’Evaluation garantissant leur utilisation**

**Introduction**

La fonction d’évaluation permet d’apprécier si les objectifs fixés sont atteints et dans quelles conditions. Il s’agit d’apprécier la bonne mise en œuvre de toutes les interventions de la chaîne de résultats, en partant de la mise en place des moyens jusqu’à l’obtention des résultats planifiés, en passant par la réalisation des activités. En d’autres termes, l’évaluation permet de mesurer l’impact, la performance, l’efficacité et même dans certains cas, d’apprécier les effets à long terme, par rapport aux objectifs initiaux ; ce qui permet de faire des recommandations.

Au Burundi, un mécanisme d’évaluation était mis en œuvre afin de noter la performance des ministères dans la réalisation des actions prioritaires du Gouvernement qui relèvent de leur tutelle respective. Une grille de notation est appliquée aux ministères dans le cadre d’une évaluation semestrielle ou annuelle. Ce travail était effectué dans le cadre du Comité d’Évaluation des Performances des Organes de l'Administration Publique (CEPOP) mis en place par le décret n° 100/121 du 13 avril 2012. Ce comité, composé à l’époque des Hauts Cadres provenant de la Présidence, de la Première Vice-Présidence, de la Deuxième Vice-Présidence, du Secrétariat Permanent chargé des Réformes Financières Economiques et Sociales (SP-REFES) et du SP-CNCA, se chargeait de l’évaluation semestrielle et annuelle de la mise en œuvre par les ministères des actions du Gouvernement.

## Analyse des mécanismes d’évaluation au niveau national

L’état des lieux réalisé en 2023 montre que des prémisses en matière d’évaluation ont existé par le passé ; même si elles n’ont pas donné lieu à une démarche structurée d’évaluation des politiques publiques dans le pays.

En effet, au niveau stratégique, une expérience en matière d’évaluation des ministères dans le cadre de la coordination de l’action gouvernementale avait été développée. Il s’agissait d’un mécanisme d’évaluation des actions des ministères mais réalisée dans une logique de contrat de performance. Celui-ci était à la fois relié au mécanisme de Coordination du Développement développé par le Comité d'Évaluation des Performances des Organes de l'Administration Publique (CEPOP) et celui en charge de la coordination de l’aide sous le Comité National de Coordination de l’Aide (CNCA).

## De l’institutionnalisation de l’évaluation à la mise en place d’une démarche évaluative

Pour être axée sur les résultats, la planification doit se baser sur des évidences. Or, ceci n’est possible sans la fonction d’évaluation.

Le contexte du basculement en budgets-programmes qui constitue en effet, un engagement ferme en direction de la gestion axée sur les résultats par le Burundi, permet plus que jamais de passer à l’institutionnalisation de l’évaluation.

En fonction donc de l’état des lieux qui indique une absence totale d’approche structurée pour aborder la question, il importe de réfléchir à la mise en place d’une approche globale d’évaluation des politiques publiques. Ce n’est qu’à partir de là que la démarche nationale pour institutionnaliser la fonction d’évaluation sera conçue pour être implémentée par la suite.

La première étape de son institutionnalisation sera la réflexion autour de la formulation et de l’adoption d’un cadre légal et réglementaire pour y parvenir.

## De la mise en place d’une démarche évaluative à l’émergence d’une dynamique auto-entretenue d’évaluation

Même si dans le cadre de l’institutionnalisation de la fonction d’évaluation, la réflexion sur l’ensemble des parties prenantes concernées devrait être engagée, ce n’est qu’à l’étape de son opérationnalisation qu’elle sera réellement finalisée et arrêtée.

Ainsi donc, de la mise en place d’une démarche évaluative à l’émergence d’une dynamique auto-entretenue d’évaluation, d’autres séries de réflexion devront être engagées au plan national. Elles porteront successivement sur : (i) la définition et la répartition des rôles des acteurs en matière d’évaluation des politiques publiques ; (ii) la formulation des mécanismes et outils d’évaluation au plan national ; (iii) la formation des acteurs en évaluation des politiques publiques ; et (iv) la question de l’animation en évaluation des politiques publiques.

## Leçons apprises

L’évaluation a montré qu’une expérience de coordination du développement soutenue par l’animation des fonctions Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi-Evaluation se développait avant d’être interrompue par la crise de 2015. Ceci conduit à une ligne de démarcation faisant de l’après 2015, une période caractérisée par une faiblesse généralisée des capacités. Actuellement, les choses sont en train d’être rétabli.

**Conclusion**

L’évaluation qui a été faite a montré qu’il existe des acquis à partir desquels la consolidation de l’institutionnalisation de l’évaluation doit être envisagée. Les défis et enjeux pour contourner les obstacles au bon fonctionnement du système national d’évaluation et tirer le maximum des acquis du système actuel de planification ont été identifiés.